

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

L' an 2026 et le 21 mars à 10 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARMAGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur DUPERAT Bernard, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. BLOND Renaud, Mme BOUDOUL Sonia, Mme BROCHET Sandrine, Mme COCHET Corinne, M. CREUGNY Alain, Mme DE SAINT BLANCARD Isabelle, M. DELAITRE Maxime, M. DUPERAT Bernard, M. GERMES Fabrice, Mme GUIDET Elodie, Mme GUITARD Anne, M. LEMEE Jean-Claude, Mme NENNIG Valérie, M. PELLACOEUR Gilles, M. PERUCHOT Loïc, M. PESCHER Dominique, Mme SAULIERE Bénédicte, M. THEVENOT David, Mme THOMAS Marie-Noëlle

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme GUITARD Anne

Date de convocation
16/03/2026

FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Date d'affichage
16/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal (soit pour Marmagne un maximum de cinq adjoints) ;

réf : 12/26

Vote : à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à quatre le nombre de postes d'adjoints au maire de la commune.

Date de mise en ligne sur le
site internet de la commune :

21/03/26

La délibération sera rendue
exécutoire après sa
transmission à la Préfecture
par ACTES

Transmis le

21/03/26

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Marmagne, le 21 mars 2026

Le Maire,

Bernard DUPERAT

La secrétaire de séance

Anne GUITARD